

achevé au terme fixé du 1^{er} septembre et qu'il est encore loin de pouvoir être terminé ;

2^e Affaire du vice-consul de Grèce à Braila auquel le gouvernement a retiré l'exéquatur et qu'il a mis pendant quelques heures en prison, ce qui a donné lieu à une lettre du grand-vizir, au prince Charles et à une réponse violente du ministre des affaires étrangères Costaforo, puis à une réplique comminatoire de Khalil-Pacha.

3^e Les juifs, vigoureusement appuyés par leurs coreligionnaires de Vienne où ils sont les maîtres, de Paris où ils possèdent le *Journal des Débats*, de Bruxelles où ils ont l'*Indépendance belge*, de Rome où ils ont une foule de journaux, au point que l'on peut dire que la presse autrichienne et italienne est à peu près entièrement juivaïque, les juifs poussent vivement le gouvernement roumain et veulent s'imposer. Ils sont servis par un consul général américain, juif de religion, M. Piccato, qui a compris qu'il y avait là une mine à exploiter et qui, en prêchant sur la persécution des Israélites, a ramassé des centaines de mille francs aux Etats-Unis. Pendant que les Crémieux, les Montefiore et autres rabbins représentent les juifs comme persécutés en Roumanie, le gouvernement roumain prétend, au contraire, que ce sont eux qui sont les vrais persécuteurs.

4^e Le parti de l'ex-prince Couza s'agit beaucoup et les rouges aussi qui ne sont point morts, quoiqu'en dise le gouvernement roumain.

5^e Ajoutez à toutes les causes de mécontentement une très-mauvaise récolte, les grandes prodigalités du gouvernement, etc., et vous comprendrez que de graves événements peuvent, d'un jour à l'autre, éclater dans les principautés danubiennes.

DE SAINT-CHÉRON.

Le mariage d'Henri Rochefort

Le *Rappel* donne quelques détails complémentaires sur la cérémonie du mariage de l'auteur de la *Lanterne*. Après l'accomplissement des formalités civiles et de la cérémonie religieuse, qui ont eu lieu à 9 heures du matin, dans la maison de santé attenante à la maison des religieuses Augustines et dans la chambre de la malade retenue au lit par la paralysie, M. Rochefort est resté seul avec sa femme. A onze heures du matin, il lui a fait ses adieux puis il a été ramené dans sa prison sous l'escorte des agents qui l'attendaient. Ainsi que le constate l'acte dressé par l'officier de l'état-civil, le mariage de Victor-Henri Jules de Rochefort-Lucay, né à Paris, le 30 janvier 1831 et de Marie-Anastasie Renaud, née aussi à Paris, le 14 avril 1834, légitime la naissance de trois enfants qu'il a eus d'elle, une fille, Mlle Noémie, âgée de seize ans et deux fils, MM. Henri-Maximilien et Gustave. Mlle Renaud, fille d'un employé au ministère de la guerre, était, ajouta le *Rappel*, dans sa famille quand M. Rochefort l'a connue. Elle avait alors 17 ans, lui 21, elle est restée auprès de M. Rochefort partout, à Bruxelles, pendant l'exil, à Paris, pendant le siège.

Comme nous l'avions annoncé hier, le condamné a quitté Versailles à huit heures du soir, et est reparti pour l'île de Ré, accompagné des agents qui l'avaient amené.

Nouvelles de Belgique et de la frontière.

LA CATASTROPHE DU CHARBONNAGE DE MAMBOURG. NOUVEAUX DÉTAILS. — On lit dans le *Journal de Charlevé* :

— Ecoutez-moi bien, lui répondit-il, ils ne sont pas encore remontés. Aussitôt qu'on les aura retrouvés je vous le dirai. Allez vous reposer un peu, il faut vous conserver pour vos enfants.

— Cette femme a un mari au nombre des victimes : elle reste avec quatre enfants !

— Elle éclata en sanglots.

— Je veux qu'on me le donne quand il sera remonté, criait-elle. J'aime mieux l'avoir à ma maison et le faire enterrer moi-même plutôt que de le laisser jeter dans le trou aux chiens !

— A ces mots toute l'assistance fondit en larmes. Heureusement, une voisine parvint à emmener la pauvre femme dont le vœu ne pourra peut-être pas se réaliser. Pourrait-elle reconnaître son mari parmi les débris informes que l'on retirera. C'est peu probable.

— L'intérieur du charbonnage est occupé par la police et la gendarmerie ; les ingénieurs des mines y sont pour ainsi dire à demeure. Une enquête sérieuse est commencée. Jusqu'à présent, on ne s'explique toujours pas l'accident, on ne s'est arrêté à aucune hypothèse.

— Le bruit court qu'il existe un règlement de l'exploitation des mines qui interdit de descendre plus de sept ouvriers à la fois dans une cage. C'est une erreur, il n'y a pas de règlement à cet égard.

LES JEUX DE SPA.

Les jeux de Spa ont été fermés définitivement jeudi dernier, à quatre heures. C'est un soulagement pour toutes les âmes honnêtes que la fermeture de ce tripot qui a englouti, bien plus nombreuses qu'on ne le suppose, tant de fortunes et même tant de vies ; les ruines et les suicides causés par tous les jeux publics, sont souvent cachés, et l'on ne voit que le côté brillant des choses. Mais l'autre n'en existait pas moins.

Certes, il y aura toujours dans le monde des joueurs endurcis, comme il y aura des ivrognes et des débauchés incorrigibles. Mais ce grand scandale, cet exemple continu qui inspirait la passion du jeu à tant de monde, aura du moins disparu. Les jeux de Spa, nés en 1762, auront vécu 110 ans. Ils sont morts en même temps que ceux d'Allemagne et ne renaitront plus.

C'est dans la journée de jeudi que l'administration, craignant peut-être une bagarre dans la soirée, avait décidé de fermer à quatre heures. Or, le public croyait que le dernier jour, comme les autres, on jouerait jusqu'à minuit, et les trains de l'après-midi ont amené près de six cents personnes à Spa : un vrai stock de malheureux qui voulaient une dernière fois perdre de l'argent et qui ont exhalé par des plaintes et des jurons un désappointement qui tournait à l'avantage de leur bourse.

Déjà, dimanche dernier, une foule de personnes, surtout des petits bourgeois et des ouvriers, avaient envahi Spa pour tenter une dernière fois la fortune ; on voyait des groupes de petites bourses se cotiser dans les coins pour charger l'un d'eux d'aller à la table du jeu, et le soir, au retour, leurs figures disaient assez que presque tous, pour employer l'argot traditionnel, avaient été « r-sés ». Triste spectacle !

Donc jeudi, à quatre heures, la dernière carte a été jetée, la roulette a fait son dernier tour, sans qu'aucune autre manifestation ait eu lieu. Quelques ah ! ah ! l'attention était distraite par les figures étonnées, des groupes nombreux qui arrivaient en courant de la gare, la bourse à la main et qui s'entraînaient dans le salon que pour assister à la mort des jeux, huit heures plus tôt qu'ils n'auraient voulu. On s'était réjoui de voir en les voyant entrer M. L. Haymal, de Spa, et M. Pécot de Hanse ont voulu protester contre la fermeture à quatre heures. Cette tentative héroïque de manifestation

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici le procès-verbal sommaire de la séance du Conseil municipal qui a eu lieu hier :

Présidence de M. J. DEREGNAUCOURT, maire.

Sont présents : MM. J. Deregnaucourt, maire ; Deleporte-Bayart, A. Famechon, Achille Scrépel, adjoints ; Louis Watine, Ch. Junker, Ch. Daudet, A. Hindré, Henri Parent, Pierre Flipo, Louis Barbotin, Scrépel-Roussel, Henri Scrépel, Moïse Rogier, Paulin Richard, Godefroy, Carrette-Pennel, Augustin Morel, J.-B. Delplanque, Toulemonde-Nollet, Léon Foveau, L. Willem, Edouard Delattre, Charles Roussel, A. Barbaux, Labbe-Copin.

Absents : MM. C. Descat, Delcourt-Tiers, A. Talon, Toulemonde-Nollet.

MM. Dellebecq-Desfontaines, indisposé ; Joseph Quint, Désiré Sival, Motte-Bossut, en voyage ; C. Castel, B. Coulogne, empêchés.

Le Conseil :
Adopte les conclusions du rapport du commissaire-enquêteur, relativement à une rue projetée à Barbizeux.

Vote pour le dernier trimestre de 1872 un crédit de 275 fr., et pour 1873, une dépense supplémentaire de 1,100 fr. au crédit des asiles.

Vote sur l'exercice 1872, un crédit de 8,245 fr. pour renouvellement de l'habillement et de l'équipement de la musique municipale.

Reporte au budget supplémentaire 1872, le crédit de 1,000 fr. qui avait été inscrit au budget de 1870, pour établir une passerelle sur le canal au Hutin.

Vote un crédit de 1,600 fr. à inscrire au budget supplémentaire de 1872, pour appropriation d'un local pour la police à l'Hôtel-de-Ville.

Vote pour l'exercice 1872 un crédit de 800 francs pour achat d'un piano pour la classe des demoiselles.

Augmente de cent francs par an le traitement de chacun des greffiers de simple police.

Porte à 400 francs le traitement de l'afficheur public.

Donne acte à l'ancienne commission de surveillance du corps des pompiers de la communication d'un rapport sur la situation de ce corps.

Vote un crédit de 600 francs, budget 1872, pour installation d'appareils pour l'éclairage au gaz de la caserne des gendarmes à pied.

Vote un crédit de 8,000 francs (budget 1873) pour la construction d'un acqueduc d'amener des eaux aux usines.

Porte à 2,300 francs le traitement de l'inspecteur des logements insalubres.

Vote pour l'exercice 1873 un crédit supplémentaire de 4,800 fr. pour augmentation de traitement aux sergents de ville et agents de police.

Rétablit au budget de 1873 le crédit de 500 fr. pour subside à la société la Lyre roubaisienne.

Recette une demande de subvention formulée par le M. directeur du théâtre.

Le Secrétaire,
Ch. JUNKER.

Aujourd'hui, à quatre heures, doit avoir lieu l'installation de la nouvelle Chambre de commerce.

La séance sera présidée par M. le Maire.

Nous commençons aujourd'hui la publication des procès-verbaux des séances d'octobre du Conseil municipal.

On nous demande quel emploi sera fait des souscriptions recueillies en faveur des Alsaciens-Lorrains, par le comité récemment formé au Cercle de l'Industrie. Notre correspondant semble craindre que cet argent soit envoyé à Paris. Il peut se rassurer, car nous savons que les sommes souscrites sont en

La Lyre roubaisienne doit prêter son concours à un concert qui sera donné le mois prochain par la ville d'Halluin, au bénéfice des pauvres.

Nous recevons une nouvelle lettre de notre abonné de Tourcoing, au sujet de l'article du *Mémorial* en réponse aux premières observations que nous avons publiées, sur le défaut de correspondance entre les trains de Lille et ceux de Mouscron se dirigeant sur Tournai.

Nous publions volontiers cette nouvelle lettre, en nous associant au vœu qui la termine, pour qu'une entente des deux administrations donne satisfaction à tous les intérêts :

« Comme je vous le disais dans ma lettre précédente, ce n'est pas seulement le premier train qui ne correspond pas directement, mais il en est de même de presque toutes les communications, aussi bien pour l'aller que pour le retour. Il serait, à mon avis, bien nécessaire que l'administration apportât quelques modifications à cet itinéraire.

« Le premier départ, s'il était fixé à 6 heures 35 le matin, me paraîtrait convenable ; mais l'administration, en prenant cette décision, s'exposerait, dit-elle, aux réclamations des employés de commerce qui habitent Lille et qui se rendent à leurs affaires à Roubaix, Tourcoing, etc.

« Ces employés sont-ils si nombreux ? Et n'ont-ils pas d'autres trains convenables à leur disposition ? Certainement tous les intérêts doivent être sauvegardés dans la limite du possible ; et c'est cette protection que je demandais en faisant ma première réclamation.

« Il faut reconnaître que la différence de 25 minutes qui existerait dans la nouvelle réglementation des départs serait bien moins importante que celle de 1 heure 50 minutes qui existe actuellement pour les voyageurs se rendant à Tournai ou dans cette direction.

« Ma réclamation n'a été que l'écho des plaintes que j'entendais fréquemment, j'en ai fait parce qu'elle me paraissait juste, et il serait, je crois, d'un grand intérêt pour nos localités, que l'administration du Nord s'entendit avec l'administration belge pour obtenir une plus grande régularité dans les correspondances de Lille à Tournai par Mouscron et réciproquement. (Vraie France.)

L'*Echo* de Londres annonce que l'un des fournisseurs de chaussures de l'armée française pendant la dernière guerre va se rendre à Lille le 13 courant, pour le procès qui doit s'ouvrir. Le défendeur, M. Casper, est anglais et l'on croit savoir que plusieurs bottiers figureront à l'enquête. Lord Granville a donné des instructions pour les agents consulatifs anglais afin qu'ils suivent de près les débats de l'affaire.

Le *Progrès* de Nord ajoute ces détails : « Les défenseurs sont M^{rs} Lachaud et Georges Bourdon. Parmi les témoins à charge, on cite MM. Mautaudon, Milson, Boissonnet, Magen, Richard, intendants militaires, M. Boitelle, ancien directeur du Crédit agricole, à Lille, M. le commandant Perrinon, un certain nombre d'anciens mobilisés.

M. Casper, de son côté, se propose, dit-on, de faire entendre les fabricants anglais auxquels il s'est adressé pour remplir ses marchés. L'un de ces fabricants est maire de la ville d'York. M. Merriman, sollicitor à Londres, célèbre orateur de meetings, est également cité pour déposer au sujet d'un procès qui a été intenté en Angleterre par M. Casper à ses vendeurs.

Dans la journée d'hier, M. Casper s'est constitué volontairement prisonnier à la maison d'arrêt de Lille. Il a été remis ensuite en liberté provisoire, moyennant une caution de 50,000 fr.

Il a passé sous nos yeux un bulletin de décès émanant de la mairie d'une petite commune rurale et qui nous a paru digne de remarque.

concours pour l'achat et la vente immédiate d'étalons départementaux.

Le même jour, à une heure, également sur l'Esplanade, aura lieu le concours annuel d'étalons de chevaux de trait. Cinq primes départementales de 800, 600, 500, 400 et 300 fr. avec médailles d'or ou d'argent, sont affectées à ce concours.

Les conditions de ces deux concours ont fait l'objet d'arrêtés de M. le préfet du Nord, qui ont été publiés dans toutes les communes.

La femme Florent, de Lille, se disant sage-femme, exploitait les personnes charitables en se présentant à elles au nom des malheureuses, disait-elle, auxquelles elle donnait gratuitement ses soins. Emues de tant de dévouement, peu de personnes lui refusaient. Elle recevait même fréquemment des secours importants. Plusieurs dames auxquelles elle s'était adressée ayant eu l'heureuse idée de demander des renseignements à la police apprirent qu'elles avaient été indignement trompées. La femme Florent était tout simplement une chevalière d'industrie qui trouve ses moyens d'existence dans ce genre d'escroquerie qui lui a déjà valu une condamnation. Elle n'a pas tardé à être arrêtée, en attendant que la justice lui octroie une seconde condamnation.

On nous écrit de Marchiennes, 6 novembre :

« La capture d'un des plus audacieux contrebandiers du pays, le nommé Pipette de Marchiennes, chef de bande qui depuis longtemps déjouait la vigilance de la douane, vient d'avoir lieu. Les douaniers ont montré en cette circonstance une énergie, un courage digne d'éloges.

« Lundi, pendant une nuit sombre et noire, deux douaniers étaient embusqués non loin de notre ville, dans un endroit appelé le marais de Marchiennes.

« Pendant sa veille, le sous-brigadier Hamaid, de Tilloy, aperçoit le fraudeur Pipette qui, chargé d'un ballot, cherchait à pénétrer dans Marchiennes. Il s'élança à sa poursuite. Malgré son agilité, Pipette est serré de près ; il va être saisi. Que faire ? un fossé large et profond lui barre le chemin, il s'y jette résolument, croyant arrêter le douanier dans sa poursuite, mais celui-ci s'y jette à son tour, sans hésiter un instant. Malheureusement ses pieds s'enfoncent dans la vase, il ne peut plus avancer, quand ses bras, se débattant dans le vide, rencontrent les jambes de Pipette, qui était déjà sur la crête du fossé ; il s'y cramponne avec la vigueur d'un noyé.

« En vain le fraudeur se débat, cherche à le renverser, à se tirer de ses mains, peine perdue, le sous-brigadier tient bon et ne lâche pas sa proie.

« De guerre las, Pipette remonta le fossé traînant cramponné à sa jambe l'intrepide douanier.

« Malgré ses supplications et ses prières, Pipette est mis en lieu sûr, et les juges statueront bientôt sur son sort. (Propagateur.)

Le premier conseil de guerre, dans sa séance du 5 novembre, a prononcé les condamnations suivantes :

Danne, caporal au 33^e de ligne, cinq ans d'emprisonnement pour avoir outragé l'un de ses supérieurs.

Crételle, soldat au 25^e bataillon de chasseurs à pied, un an de la même peine, pour le même délit.

Aloch, sergent-major au 1^{er} de ligne, un an d'emprisonnement pour vol de deniers appartenant à l'Etat.

Girardot, sergent-fourrier au 84^e de ligne, deux ans de la même peine, pour le même fait.

Lelong, soldat au 14^e de ligne, cinq ans d'emprisonnement et cinq ans de surveillance pour vol d'une montre. Ce militaire est en fuite, le jugement a été